

La déclaration de conformité suivante s'applique à tous les sites de SPIROL dans le monde :

Exigences RoHS/ELV, REACH, Prop 65, Conflict Minerals, SDS et PFAS

SPIROL reconnaît avoir la responsabilité, en tant que membre de la communauté mondiale, de contribuer à la préservation d'un environnement sain. Notre objectif est de devenir le leader du secteur et un modèle pour les autres en matière de préservation de l'environnement.

RoHS/ELV

Les directives 2011/65/EU et 2015/863 Restriction of Hazardous Substances (RoHS) du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne exigent la restriction de l'utilisation du plomb, du mercure, du cadmium, du chrome hexavalent, des polybromobiphényles (PBB) et des polybromodiphényléthers (PBDE) dans les équipements électriques et électroniques.

La directive 2000/53/CE - Véhicules hors d'usage (VHU) du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne exige la restriction de l'utilisation du plomb, du mercure, du cadmium et du chrome hexavalent.

Tous les produits en aluminium, laiton, acier au carbone et acier inoxydable fabriqués par SPIROL répondent aux exigences des directives 2017/2102/UE, 2011/65/UE, 2015/863 et 2000/53/CE. Les produits fabriqués par SPIROL répondent aux critères d'exemption pour le plomb comme suit :

- Les produits en acier, en acier inoxydable et en alliage d'acier contiennent moins de 0,35 % de plomb en poids.
- Les produits en aluminium contiennent moins de 0,4 % de plomb en poids.
- Les produits en laiton contiennent moins de 4 % de plomb en poids.

Les alliages de cuivre et de laiton contenant jusqu'à 4 % de plomb (Pb) en poids restent conformes à la dernière révision de la directive RoHS grâce à l'exemption 6(c) dont la date d'expiration est fixée à juillet 2027.

Lorsqu'il est utilisé dans des applications où les substitutions bénéfiques pour l'environnement et la sécurité sont techniquement ou scientifiquement irréalisables, SPIROL peut fournir des finitions spécifiques au client qui ne sont conformes à aucune de ces deux directives européennes.

REACH

En ce qui concerne la réglementation (CE) 1907/2006 sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne, SPIROL n'est pas tenu de s'enregistrer, cependant les fournisseurs de matières premières des produits SPIROL sont enregistrés.

Les goupilles, les composants tubulaires et usinés de SPIROL fabriqués en aluminium, en acier au carbone et en acier inoxydable répondent aux exigences de la dernière version de la réglementation (CE) 1907/2006 (y compris toutes les directives et annexes qui y sont énumérées) sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques (REACH), datée au plus tard de la date de révision du présent document.

L'Agence européenne des produits chimiques a ajouté le plomb à la liste des substances extrêmement préoccupantes (SVHC). Les fixations de précision SPIROL fabriquées en laiton contiennent plus de 0,1 % de plomb en poids. En raison de la présence de plomb, des exigences supplémentaires pour l'utilisation et l'importation peuvent être requises. SPIROL fournira des fiches signalétiques sur demande.

Le SCIP est la base de données d'informations sur les substances préoccupantes contenues dans les articles, établie en vertu de la directive-cadre sur les déchets (DCE). Les entreprises qui fournissent des articles contenant des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) de la liste candidate dans une concentration supérieure à 0,1 % poids par poids (p/p) sur le marché européen doivent soumettre des informations sur ces articles à l'ECHA. Les codes SCIP pour les



Révisé le 11 juin 2026

EUROPE • ASIE / PACIFIQUE • AMÉRIQUE DU NORD • AMÉRIQUE DU SUD

Depuis 1948

produits en laiton SPIROL contenant jusqu'à 4 % de plomb (Pb) en poids sont les suivants :

Numéro SCIP	Noms
a50faee1-190f-4b23-9aa1-d65add4829a0	Écrous en laiton SPIROL
2b5fc4b2-3709-48ee-adb3-e523725f514b	Inserts en laiton SPIROL
24e4174e-186e-4c1e-812d-9ca3d0092dfb	Limiteurs de compression en laiton SPIROL

Veuillez vous référer à l'Annexe A pour les coordonnées du service Qualité REACH de SPIROL.

POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS (POP)

En ce qui concerne le règlement 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne concernant les polluants organiques persistants (POP) et ses amendements : les produits fabriqués par SPIROL ne contiennent aucun des POP répertoriés tels que définis dans ce règlement.

DÉCLARATION DE LA PROPOSITION 65 DE LA CALIFORNIE



ATTENTION

Certains produits fabriqués par SPIROL International Corporation peuvent présenter un risque d'exposition au plomb ou à d'autres produits chimiques, qui sont connus dans l'État de Californie pour provoquer des cancers et des malformations congénitales ou d'autres problèmes de reproduction. Pour plus d'informations, consultez le site www.P65Warnings.ca.gov.

Ces produits, lorsqu'ils sont utilisés et éliminés dans les circonstances prévues et prévisibles, ne présentent pas de risque d'exposition significatif.

Les fiches signalétiques sont disponibles sur demande. Pour plus d'informations, contactez notre département Environnement, Santé et Sécurité ou votre représentant du service clientèle au +33 3 26 36 31 42

MATÉRIAUX DE CONFLIT

SPIROL partage les préoccupations de sa communauté mondiale qui souhaite éviter de tirer profit de l'exploitation de métaux (« matériaux de conflit ») provenant de pays susceptibles d'alimenter les atrocités des droits de l'homme en République démocratique du Congo (RDC) ou dans les pays voisins.

SPIROL n'utilise pas de « Minéraux de conflit »¹ dans la fabrication de ses produits. Les produits SPIROL fabriqués à partir d'aluminium, de laiton, d'acier au carbone et d'acier inoxydable ne proviennent pas de « Pays de la RDC »².

En juillet 2010, les États-Unis ont promulgué la loi Dodd-Frank sur la réforme de Wall Street et la protection des consommateurs (la « Loi »), qui contient une section réglementant les « Minéraux de conflit »¹. La Loi comprend des dispositions qui exigent que les fabricants fassent preuve de diligence raisonnable dans leurs chaînes d'approvisionnement afin d'identifier et de divulguer l'utilisation de tout Minéral de conflit et de déterminer si ces Minéraux de conflit proviennent des « Pays de la RDC »².

SPIROL se conforme à la Loi et aux autres exigences concernant l'approvisionnement de ses matières premières dans les zones de conflit. SPIROL attend également de ses fournisseurs qu'ils se conforment à son Code de conduite.

¹ « Minéraux de conflit » : colombo-tantalite (coltan), cassitérite, or, wolframite, tantale, étain, tungstène et tous les dérivés de ces minéraux.

² Les « Pays de la RDC » comprennent la République démocratique du Congo, l'Angola, le Burundi, la République centrafricaine, la République du Congo, l'Ouganda, le Rwanda, le Soudan (Sud-Soudan), la Tanzanie et la Zambie.

EXIGENCES RELATIVES AUX FICHES SIGNALÉTIQUES

Selon la norme des services de santé et de sécurité au travail, les produits SPIROL répondent à la définition d'« article » et ne nécessitent pas de fiche signalétique.

1910.1200(b)(6)(iv)



« Article » désigne un article manufacturé : (i) qui est formé selon une forme ou une conception spécifique pendant la fabrication ; (ii) dont la ou les fonctions d'utilisation finale dépendent en tout ou en partie de sa forme ou de sa conception pendant l'utilisation finale ; et (iii) qui ne libère pas, ou n'entraîne pas autrement d'exposition à un produit chimique dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

Pour plus d'informations sur les exigences RoHS, REACH, Minéraux du conflit ou en matière de fiches signalétiques, contactez le service d'assurance qualité de votre établissement SPIROL local. (Référence Annexe A)

LOI SUR LE CONTRÔLE DES SUBSTANCES TOXIQUES (TSCA) DE L'AGENCE AMÉRICAINE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Les produits SPIROL sont des « articles » tels que définis par la TSCA et ne sont donc pas soumis aux exigences de la TSCA. De plus, les produits SPIROL ne contiennent aucun produit chimique identifié dans la section 6(h) de la TSCA publiée le 6 janvier 2021.

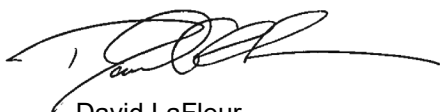
SUBSTANCES PERFLUOROALKYLES ET POLYFLUOROALKYLES (PFAS)

La loi américaine sur le contrôle des substances toxiques (TSCA) est une réglementation fédérale qui permet à l'Agence de protection de l'environnement (EPA) de gérer de manière globale les produits chimiques présents dans le commerce américain. Cela inclut les exigences de déclaration au titre de la section 8(a)(7) de la TSCA, qui s'appliquent aux substances perfluoroalkyles et polyfluoroalkyles (PFAS). La TSCA impose aux fabricants américains de toutes les substances chimiques PFAS, y compris les PFAS créées en tant que sous-produits de fabrication, de communiquer certaines informations. La déclaration est également obligatoire pour les PFAS importés aux États-Unis, que ce soit en tant que tels ou en tant que composants d'articles incorporés.

Tel que défini par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) : « Les substances fluorées qui contiennent au moins un atome de carbone méthyle ou méthylène entièrement fluoré (sans aucun atome de H/Cl/Br/I qui y est attaché), c'est-à-dire, à quelques exceptions près, toute substance chimique contenant au moins un groupe perfluorométhyle ($-CF_3$) ou un groupe perfluorométhylène ($-CF_2-$) est considérée comme un PFAS. »

Les produits vendus ou mis sur le marché par SPIROL International Corporation ne contiennent aucune des substances PFAS à déclarer.

Cordialement,



David LaFleur
Président

ANNEXE A

SITES DANS LE MONDE

AMÉRIQUE DU NORD

SPIROL International Corporation

30 Rock Avenue
Danielson, Connecticut 06239
U.S.A.
Tel. +1 860 774 8571
Fax. +1 860 774 2048
Email: info@spirol.com

SPIROL division des Cales

321 Remington Road
Stow, Ohio 44224 U.S.A.
Tel. +1 330 920 3655
Fax. +1 330 920 3659
Email: info@spirol.com

SPIROL Canada

3103 St. Etienne Boulevard
Windsor, Ontario N8W 5B1 Canada
Tel. +1 519 974 3334
Fax. +1 519 974 6550
Email: info-ca@spirol.com

SPIROL Mexique

Avenida Avante #250
Parque Industrial Avante Apodaca
Apodaca, N.L. 66607 Mexique
Tel. +52 81 8385 4390
Fax. +52 81 8385 4391
Email: info-mx@spirol.com

AMÉRIQUE DU SUD

SPIROL Brésil

Rua Mafalda Barnabé Soliane, 134
Comercial Vitória Martini,
Distrito Industrial
CEP 13347-610, Indaiatuba, SP
Brésil
Tel. +55 19 3936 2701
Fax. +55 19 3936 7121
Email: info-br@spirol.com

EUROPE

SPIROL Royaume-Uni

17 Princewood Road
Corby, Northants
NN17 4ET Angleterre
Tel. +44 1536 444800
Fax. +44 1536 203415
Email: info-uk@spirol.com

SPIROL France

10 Rue de la Croix Chaudron
51500 Saint-Léonard, France
Tel. +33 3 26 36 31 42
Fax. +33 3 26 09 19 76
Email: info-fr@spirol.com

SPIROL Allemagne

Ottostr. 4
80333 Munich, Allemagne
Tel. +49 89 4 111 905 71
Fax. +49 89 4 111 905 72
Email: info-de@spirol.com

SPIROL Espagne

Plantes 3 i 4
Gran Via de Carles III, 84
08028 Barcelone, Espagne
Tel / Fax: +34 932 71 64 28
Email: info-ib@spirol.com

SPIROL République tchèque

Podnikatelská 600
252 67 Tuchoměřice
République tchèque
Tel/Fax. +420 226 218 935
Email: info-cz@spirol.com

SPIROL Pologne

ul. Solec 38 lok. 10
00-394, Varsovie, Pologne
Tel. +48 510 039 345
Email: info-pl@spirol.com

ASIE / PACIFIQUE

SPIROL Chine

1st Floor, Building 22, Plot D9,
District D, No. 122 HeDan Road
Wai Gao Qiao Free Trade Zone
Shanghai, Chine 200131
Tel. +86 (0) 21 5046-1451
Fax. +86 (0) 21 5046-1540
Email: info-cn@spirol.com

SPIROL Malaisie

Unit 02-02
Aras 2 CIMB Leadership Academy
No.3, Jalan Medini Utara 1
Medini Iskandar
79200 Iskandar Puteri, Johor
Malaisie
Tel: +60 77 063 960
Email: info-my@spirol.com

SPIROL Corée

16th Floor, 396 Seocho-daero,
Seocho-gu, Seoul, 06619
Corée du Sud
Tel. +82 (0) 10 9429 1451
Email: info-kr@spirol.com